



FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS JOUEURS MINEURS

Année 2017-2018

Nom :		Prénom :	
Né (e) le :		Ville :	
Code postal lieu de naissance (si né à l'étranger CP 99000) :			
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		Pays :	
Règime SS et numéro :		Nom Mutuelle et numéro :	
Taille Tshirt :	Taille Short :	Pointure :	
Établissement scolaire :		Entreprise :	
☎ (P) joueur : Adresse mail joueur : Adresse postale du joueur :			

Nom, Prénom du responsable légal 1 :	
Qualité :	
N° Portable :	N° professionnel :
Adresse mail :	

Nom, Prénom du responsable légal 2 :	
Qualité :	
N° Portable :	N° professionnel :
Adresse mail :	

Autre personne à prévenir :
Numéro de téléphone :

1. AUTORISATION DE SOINS (à compléter le jour de l'inscription):	
<i>Vous serez prévenus dans les meilleurs délais au(x) numéro(s) que vous avez indiqués sur la fiche de renseignements :</i>	
Je soussigné :	Responsable légal de l'enfant mineur,
Nom, Prénom du joueur :	
Autorise par la présente et en cas de blessure : * Tout examen, soin ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire en urgence. Le responsable de l'association, du Comité Territorial de Provence ou de la FFR : * A prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins ; * A reprendre l'enfant à sa sortie uniquement en cas d'impossibilité absolue de ma part à pouvoir le faire rapatrier par les moyens appropriés (Assistance médicale ...)	
Groupe sanguin :	Allergie (s) éventuelle (s) :
Nom du médecin traitant :	N° de téléphone :
Le : A :	Signature des deux représentants légaux :
<i>Ces informations sont classées comme confidentielles et ne sont connues que du joueur, de son représentant légal et de l'équipe encadrant le joueur. Sous réserve également de ne pas violer le secret médical.</i>	

2. AUTORISATION de TRANSPORT :

Les parents sont invités à prendre connaissance du contrat d'assurance lié à la licence FFR (obligatoire) de leur enfant. Celui-ci le couvre pour toutes les activités liées au rugby (déplacements, entraînements, matches, stages ...).

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'enfant mineur,

Nom, Prénom du Joueur :

***L'autorise à utiliser les moyens de transports, (autocar, véhicules particuliers ou autres si nécessaire) mis à sa disposition pour toutes les activités organisées par l'association, le Comité Territorial ou la FFR.
Je reconnais avoir pris connaissance de cette information et en accepte les conditions.***

Le :

Signature des représentants légaux

A :

3. DROIT A L'IMAGE :

J'autorise l'association, le Comité ou la FFR à utiliser l'image de mon enfant qui pourrait apparaître sur des photos ou vidéos dans le cadre de son activité rugby, utiles à l'édition de documents internes ou site ...et uniquement pour ces usages.

Le :

Signature des représentants légaux

A :

4. CHARTE DE L'ECOLE DE RUGBY

Le jeune vient à l'École de Rugby pour être formé en tant que joueur et éduqué en tant qu'Homme.

Les enfants ont le devoir :

- de venir à l'heure à tous les entraînements et matches, pour ne pas gêner le groupe
- de connaître les règles de vie du groupe, de les respecter, et d'être un joueur agréable
- de respecter les règles du jeu, des adultes du club, de ses copains, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel.
- de donner une bonne image de son club.
- de donner à ses parents toutes les informations.

Ils ont aussi le droit :

- à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,
- à un rappel à l'ordre sur les valeurs du rugby, s'il vient à sortir du « droit chemin »
- d'accepter le partage du temps de jeu, des compliments ou des critiques.

Signature du joueur :

Les parents ont le devoir :

- de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Éducation ; d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe,
- de considérer la compétition comme un « moyen de formation », de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif
- d'être des spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement
- de respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à vos enfants,
- d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur les événements extra sportifs qui permettraient de mieux accompagner vos enfants.
- de prévenir en cas d'absence d'éducateur référent de la catégorie.

Ils ont aussi le droit :

- de faire des propositions constructives, de participer de s'investir et d'être disponibles, en cas de besoin réel,
- d'obtenir une information sur les activités, les offres partenaires
- d'avoir des informations sur le comportement et l'évolution de leur enfant,

Signature des représentants légaux :